



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-05-13

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS
MOBILITES ACTIVES POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES
CYCLABLES A SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention Petites Villes de Demain du 09 avril 2021,

VU la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la banque des territoires au programme Petites Villes de Demain du 02 août 2021 et son annexe 1 du 30 septembre 2021,

CONSIDERANT que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Sisteron a lancé une étude pour la définition d'un schéma d'orientation des mobilités et d'un plan vélo ;

CONSIDERANT que cette étude réalisée par l'agence d'urbanisme du pays d'Aix Durance a été restituée en décembre 2022 ;

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite développer ses aménagements cyclables ;

CONSIDERANT que l'Etat a renouvelé son appel à projet « Fonds mobilités actives -aménagements cyclables » permettant de financer ces aménagements ;

CONSIDERANT que cet appel à projet répond aux projets envisagés par la commune de Sisteron.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention dans le cadre du « Fonds mobilités actives » afin d'aménager deux itinéraires cyclables structurants : la liaison du centre-ville à la cité scolaire Paul Arène ainsi que liaison depuis le pont de la Baume jusqu'à la Chaumiane.

ARTICLE 2 : le projet total est estimé à 371 990€ HT pour l'aménagement d'un linéaire de 6 000 mètres. Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 50% du montant total soit 185 995€ HT.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 19 avril 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 16h44

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230419-2023_05_13D